



COMMUNE D'AUBONNE

Municipalité

1170 Aubonne, le 19 avril 2007/cdu

PREAVIS MUNICIPAL N° 5/07

RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2006

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

L'année 2006 a eu une histoire bien remplie. Elle fut riche en événements divers qui ont largement dépassé les limites du district. La décision positive du Tribunal administratif au sujet de la vente du terrain du Clos d'Asper a permis la libération de plus de 7 millions de francs qui ont joué un rôle important pour les comptes 2006.

Parallèlement, le dénouement de l'héritage de la moitié de l'immeuble de feu Mme Berthe Chavanne permettait à la commune d'entrer en possession de six nouveaux appartements. L'immeuble de la SEFA devenait également propriété communale avec ses 10 appartements.

Le financement de ces deux objets était assuré par une partie de la vente du Clos d'Asper. Ainsi, la commune possède aujourd'hui 35 appartements à loyers modérés.

Les suites du départ de M. Hansjürg Heiniger et l'arrivée de M. Guillaume Trouillot au Restaurant de l'Esplanade provoquaient le feuillet de l'été au propre comme au figuré. La qualité de travail du nouveau locataire était rapidement reconnue.

Mais le souffle de l'hiver 2006 allait quelque peu ventiler l'enthousiasme de l'Exécutif, qui en oubliant tout un pan de ventilation, ne manquait pas d'air.

Les élections 2006 marquaient le départ à la retraite de M. Jacques Albiez après plus de 20 années au service de notre commune et l'arrivée de M. Eric Muller.



Signalons que cet exercice représentait le 36^{ème} de M. Jean-Pierre Pétermann, que nous remercions très sincèrement pour tout le travail accompli durant ces nombreuses années.

2. MEMOIRE DE GESTION

Durant l'année 2006, la Municipalité a tenu au total 46 séances ordinaires, durant lesquelles 1325 décisions ont été prises. Elle a déposé 16 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

- 1/06 Réfection des chemins ruraux (hors zone à bâtir) et des routes (dans la zone à bâtir) - Accepté avec amendements
- 2/06 Suppression de la taxe d'exemption du SDIS - Accepté avec amendements
- 3/06 Participation de la Commune au projet de microcentrale électrique sur l'Armary - Accepté
- 4/06 Changement du tenancier de l'Esplanade - Accepté
- 5/06 Rapport accompagnant les comptes communaux de l'année 2005 - Accepté
- 6/06 Démolition du stand de tir et réfection du chemin des Philosophes - Accepté avec amendements
- 7/06 Achat de la parcelle n° 417 et de l'immeuble locatif à la rue du Chaffard 22 - Accepté
- 8/06 Rénovation du collecteur des eaux usées le long de L'Aubonne - Accepté
- 9/06 Détermination des compétences, des traitements et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2006-2011 - Accepté avec amendements
- 10/06 Arrêté d'imposition 2007 - Accepté
- 11/06 Rénovation de la cuisine et du chauffage de l'Esplanade - Accepté avec amendements
- 12/06 Changements de statuts de l'ARASMA - Accepté
- 13-14/06 Numéros abandonnés
- 15/06 Rapport accompagnant le budget 2007 - Accepté
- 16/06 Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2006-2011 - Accepté
- 17/06 Autorisation de prélever l'indemnité communale de 0,7 ct/kWh pour l'usage du sol par les installations électriques - Retiré
- 18/06 Succession et achat de l'immeuble Chavanne sis à la rue de Trévelin 18 - Accepté



2.1 Administration générale, personnel communal, police, signalisation, places de sport, piscine, soins à domicile et prévention, FPHA, EHC, ADAR et PEC.

Responsable : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic

2.11 Personnel communal

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2006 se présentent comme suit :

Départs : Mmes Anne Arnera, cantine scolaire; Isabelle van Muyden Thélin, cantine scolaire; Roseline Vauthier, cantine scolaire; Christine Juchler, jardins-serres; Marguerite Paxion, conciergerie; MM. Jean-Daniel Gallay, vignes, et Jean-Pierre Pétermann, boursier.

Nouveaux arrivés : Mmes Georgeta Rossier, cantine scolaire; Patricia Stauffer, conciergerie; MM. Jean-Philippe Gay, jeunesse, et Benjamin Nordoff, jardins-serres.

Jubilaires :

15 ans : Mme Evelyne Lenoble, administration, et M. Yvan Guillemin, jardins-serres.

20 ans : M. Urs Broder, voirie.

25 ans : M. Henri-François Vellut, organiste.

Apprentie : Mme Christine Juchler a terminé son apprentissage le 31 août 2006 et a passé avec succès ses examens finaux.

Effectif du personnel au 31 décembre 2006

Administration : 7 collaborateurs-trices dont 4 à plein temps, une à 80 % et 2 apprenties. Equivalent plein temps (EPT) 5,8.

Bibliothèques : 2 collaboratrices à 30 %. EPT 0,6.

Police : 4 collaborateurs-trices dont 2 à plein temps, une à 50 % et une à 40 %. EPT 2,9.

Service des travaux/SI-Piscine-STEP et déchetterie : 6 collaborateurs à plein temps. EPT 6.

Voirie : 4 collaborateurs à plein temps. EPT 4.

Jardins : 4 collaborateurs dont 3 à plein temps et un apprenti. EPT 3,5.

Conciergeries : 13 collaborateurs dont 5 à plein temps, un à 70 %, 3 à 35 %, 3 à 20 % et un à 10 %. EPT 7,45.

Cantine scolaire-Jeunesse : 6 collaborateurs-trices dont 3 à 35 %, une à 40 % et deux à 15 %. EPT 1,75.

Le nombre de collaborateurs communaux est de 46 dont 24 à temps plein, 19 à temps partiel/pourcentage et 3 apprentis pour un total EPT de 32.



Effectif du personnel auxiliaire au 31.12. 2006 :

- Patrouilleuses scolaires 2, plus un remplaçant
- Organiste du Temple 1
- Archives communales 1
- Bibliothèque 3

2.12 Contrôle des habitants - Statistiques

Avec une population de 2'706 habitants au 31 décembre 2006, l'effectif de notre commune a diminué de 18 unités (0,66 %) par rapport à l'année précédente.

Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années

Années	Vaudois		Confédérés		Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2004	1'301		817		2'118		594		2'712	
	605	700	397	420	998	1'120	322	272	1'320	1'392
2005	1'290		810		2'100		624		2'724	
	601	689	395	415	996		601	689	395	415
2006	1'278		805		2'083		623		2'706	
	593	685	384	421	977	1'106	323	300	1'300	1'406

2.13 Répartition des permis pour étrangers

	2004	2005	2006
Etablis (C)	414	401	392
Annuels (B)	124	154	137
Courtes durées (L)	48	62	76
FI + autres	3	7	18
Frontaliers (G)	89	85	93



2.14 Piscine (Cpte 170)

Le budget a été totalement maîtrisé et l'année 2006 peut être qualifiée de bonne avec seulement Fr. 100'000.-- de déficit pour une prestation hautement appréciée par la population.

2.15 Police (Cpte 610)

Notre petite équipe de police continue à consacrer plus de 80 heures par mois au service de la sécurité des écoliers, soit 25 % de leur temps de travail. Le produit des amendes en diminution montre-t-il une amélioration du comportement des automobilistes ? Signalons par ailleurs que la Commission de police n'a siégé que 2 fois en 2006.

2.2 Urbanisme et police des constructions, environnement, bâtiments communaux, conciergeries, défense incendie, protection civile, commerces aubonnois.

Responsable : M. René Mamin, municipal

2.21 Police des constructions (Cpte 420)

40 enquêtes ont été publiées durant l'exercice 2006 pour les objets suivants :

- Construction de villas et bâtiments d'habitation	3
- Constructions diverses	13
- Transformations et agrandissements divers	23
- Démolition	1

2.22 Bâtiments (Cpte 350)

2.22.1. Esplanade

Bien que la rénovation de la cuisine se soit déroulée fin 2006 et surtout sur les deux premiers mois de 2007, la Municipalité tient à souligner ce qui suit :

Depuis 4 ans déjà, l'Inspection des denrées alimentaires du Laboratoire cantonal demandait instamment à la Municipalité d'intervenir dans cette cuisine à des degrés de plus en plus importants. Un accord avait été trouvé pour régler ces problèmes dès la venue du nouveau tenancier. M. Guillaume Trouillot a ouvert le restaurant le 25 avril 2006. Dans un premier temps, 3 mois ont été laissés à M. Trouillot pour qu'il puisse travailler dans son nouvel établissement avant de créer le concept de la nouvelle cuisine. Ensuite, il a fallu dessiner les plans et obtenir les devis pour présenter le préavis au Conseil



communal, obtenir le crédit de construction pour préparer l'exécution des travaux et planifier ceux-ci avec la garantie qu'ils soient exécutés dans un délai de deux mois soit jusqu'au 23 février 2007 au plus tard.

L'énorme "oubli" du poste ventilation est certes difficile à comprendre et à accepter. Il est important de constater que le prix de cette ventilation est incontournable et doit se retrouver dans le prix total de la cuisine, prévue ou "oubliée". La nouvelle loi fédérale sur la récupération des énergies, entrée en vigueur en novembre 2006, a certes joué un rôle non négligeable dans cet oubli.

Cette année, les autres bâtiments communaux n'appellent pas de commentaires complémentaires autres que ceux figurant dans les comptes.

2.23 Urbanisme (Cpte 420)

Le règlement des constructions et le Plan directeur localisé de référence pour la vieille ville ont été approuvés par le Conseil d'Etat le 28 juin 2006. Ce nouvel outil permet à la Municipalité comme à la Commission d'urbanisme de trouver les solutions adéquates aux problèmes posés par les transformations ou rénovations d'immeubles dans notre bourg. Le dialogue entre propriétaires et autorités établi dès le début des projets permet d'avancer ensemble dans un esprit positif et de compréhension réciproque.

Actuellement, le projet du nouveau Plan Général d'Affectation et du règlement des constructions circule dans les services de l'Etat pour la consultation préalable. Cette étape devrait se terminer début juillet 2007.

2.24 Service de défense incendie et de secours (SDIS) (Cpte 650)

Le SDIS de l'Etraz (Rolle-Aubonne), comme la plupart des SDIS en Suisse, appelle une grande reconnaissance de la part de nos autorités et de la population. En effet, ces troupes sont constituées de citoyennes et citoyens de milice, c'est-à-dire de personnes non professionnelles qui acceptent de prendre des responsabilités et des risques, parfois importants, pour porter secours à la population. Le système en place permet de garantir des interventions très efficaces avec un coût très bas. Le montant total affecté au SDIS de l'Etraz pour la commune d'Aubonne représente une somme légèrement inférieure au coût global d'un pompier professionnel d'une grande ville en Suisse.

2.25 Protection civile Aubonne - Rolle (Cpte 660)

Rappelons que ce service n'est plus sous la responsabilité de la commune mais qu'il est dirigé par le Comité directeur de la Région Aubonne-Rolle. La commune y participe en payant un montant par habitant qui découle des comptes annuels de la région. Pour 2006, ce montant s'élève à Fr. 16.79/hab (Fr. 21.22/hab en 1998).



En 2006, la PCi s'est préparée pour intervenir immédiatement face au risque de la grippe aviaire. Heureusement, elle n'a pas eu à le faire, mais l'organisation reste en place.

2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales.
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale

2.31 Sécurité sociale (Cpte 710)

L'association régionale pour l'aide sociale Morges-Aubonne (ARASMA) poursuit deux buts principaux et un but optionnel, dont les coûts pour les communes se subdivisent comme suit.

2.31.1 Revenu d'insertion

Fr. 1.--/hab mis en provision, afin d'assumer d'éventuels indus repérés par le Canton. Pour éviter dans la mesure du possible de tels risques, les CSR de Nyon et Morges ont engagé un enquêteur qui examine les dossiers suspects.

2.31.2 Agence d'Assurance Sociale

Fr. 17.35/hab servent à assumer les frais de locaux et de personnel.

2.31.3 Mamans de jour

But optionnel (41 communes sur 47) Fr. 6.--. Celui-ci fera l'objet d'une nouvelle convention lorsque le réseau pour l'accueil de jour des enfants sera créé.

2.31.4 UAPE

Le choix d'octroyer une subvention de Fr. 25.--/hab a permis à cette structure de se mettre en place avec sérénité et d'envisager une adaptation de ses heures d'ouverture à la demande.



2.32 Aide au jardin d'enfants et à la garderie (Cpte 710)

2.32.1 Garderie Pomme-Cannelle

La bonne coordination avec cette structure a permis de soutenir 7 enfants en 2006 sans dépasser le budget. La mise en place du réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA) modifiera l'octroi des subventions aux familles et le montant de la participation des communes. Un préavis devrait être présenté au début 2008.

2.33 Bibliothèques (Cptes 151 et 152)

Adultes

Avec 175 abonnés inscrits et 150 abonnés actifs, il y a eu 3486 « passages » de lecteurs durant l'année, dont 2810 lectrices et 676 lecteurs. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 40-49 ans, suivie de près par les 60-69 ans.

Jeunesse

La bibliothèque jeunesse occupe une bibliothécaire à 30 % et une aide bibliothécaire. Toutes deux sont maintenant rétribuées.

L'importance de la fréquentation a justifié l'augmentation de Fr. 1'000.- pour l'achat de livres.

2.34 Etablissement scolaire (Cptes 510 et 520)

Primaire, coûts	2005	Fr. 1'428.38/élève	Fr. 115.25/habitant
	2006	Fr. 1'451.51/élève	Fr. 116.89/habitant
Secondaire, coûts	2005	Fr. 2'152.24/élève	Fr. 137.82/habitant
	2006	Fr. 2'132.40/élève	Fr. 131.92/habitant

A ce prix, les élèves peuvent profiter de locaux adéquats, d'un suivi de prophylaxie médicale et dentaire, bénéficier d'une infirmière pour les plaies et les bosses, mais également pour des soucis financiers ou familiaux. Ils participent très régulièrement à des actions de prévention : Internet et nouvelles technologies, sida, alcool, circulation, planning familial, civilité, etc.

Ils peuvent organiser des fêtes scolaires, participer à des camps, assister à des spectacles. A midi, depuis l'âge de 10 ans, ils ont la possibilité de fréquenter la cantine scolaire (200-250 enfants par jour) et l'accueil de midi au centre des jeunes (60 -100 utilisateurs par jour).



Ils sont sous la surveillance de patrouilleuses et de la police pour prendre le bus. Ils sont bien sûr transportés sur différents lieux d'études ou de gymnastique. Pour information, les frais de transport pour l'établissement scolaire d'Aubonne s'élèvent à Fr. 815'250.--, soit environ Fr. 627.-- par élève pour l'ensemble de ceux-ci. En sachant que certains élèves se déplacent à pied ou sont transportés par les parents, ce chiffre laisse songeur.

2.35 Tourisme (Cpte 160)

Si la commission culturelle a oublié de remettre sa facture d'indemnisation, elle n'en a pas moins réalisé le magnifique dépliant des visites auto-guidées.

La Municipalité a décidé de participer pour Fr. 1.50/hab à l'Office du tourisme Rolle-Aubonne (Cœur de la Côte). Le tourisme doit être un point fort de notre région. Il se développera si le politique lui offre son soutien.

2.36 Informatique (Cpte 190)

Le matériel informatique et l'optimum de son utilisation sont aujourd'hui des points clés du bon fonctionnement des services administratifs. La formation du personnel est à ce niveau essentielle.

Le site internet est devenu un moyen de communication qui prend chaque année plus d'ampleur, particulièrement depuis la mise en œuvre de la Loi cantonale sur l'information.

De manière plus générale, un audit a eu lieu courant mars 2007 dans le but d'améliorer la performance aussi bien du système que des utilisateurs.

**2.4 Finances, services industriels (eau et gaz), service technique, rues et places, éclairage public, épuration, STEP.
Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, municipal**

2.41 Aspects généraux (Cpte 220)

Sur le plan des finances, il convient de revenir sur la situation exceptionnelle liée à la vente de la parcelle 411 selon le chiffre 1 des commentaires sur les comptes.

Le résultat opérationnel est certes excellent, mais la réalité est toute autre puisque sans la vente de la parcelle du Clos d'Asper, le déficit aurait été supérieur à 2 mio de francs.



Il convient enfin de rappeler que l'exercice 2006 a été le dernier sous la houlette de notre boursier Jean-Pierre Pétermann, le dernier certes, mais le 36^{ème} de sa longue carrière.

La Municipalité le remercie pour tout le travail accompli, pour la qualité des relations entretenues et le souci qu'il a porté à la bonne santé de la Commune qu'il a soignée comme son épouse.

En application de l'art. 97 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a établi son rapport sur la gestion et les comptes qu'elle remettra tout à l'heure au président de la Commission du même nom.

C'est en effet lui qui est chargé de diriger la séance de mise en œuvre qui regroupera la Commission de gestion et la Commission des finances (art. 97 al. 2).

2.42 Finances (Cpte 220)

Sur le plan des revenus, on constate à nouveau pour les personnes morales l'écart entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes. La cause principale en est la mise en compte des acomptes des personnes morales.

Comme déjà mentionné dans le rapport sur l'exercice 2005, il convient de ne pas se focaliser sur ce seul exercice, mais de se référer au rendement moyen de l'impôt des personnes morales sur une période de 5 ans (quelque 4.1 mio. de Fr./an).

Au chapitre des dettes, il n'y a pas de dette à court terme, nos liquidités nous ayant permis de les éviter.

Les dettes à moyen et long termes se montent à 18.8 mio de francs.

Quant à l'endettement net, il s'élève à - 0.3 mio de francs comme expliqué au chiffre 7 du commentaire sur les comptes de l'année.

L'intérêt des dettes à moyen et long termes s'élève à Fr. 480'000.-.

Pour ce qui concerne l'autofinancement et le cash flow, la Municipalité vous renvoie au chiffre 4 des commentaires susmentionnés. Avec 6.4 mio de francs, l'autofinancement de l'année 2006 est exceptionnel. La capacité d'autofinancement en % des revenus financiers épurés se monte à 22.4 %.



Enfin, la Municipalité a opté pour des amortissements extraordinaires et la création de provisions plutôt que pour des remboursements de prêts en raison du type d'emprunts dont elle dispose (ATF), du taux moyen de nos emprunts (2.2 %) et d'impératifs économiques justifiant ces choix.

2.43 STEP (Cpte 460)

Il n'y a pas de commentaires particuliers à faire sinon que le coût de traitement des boues, notamment par la gestion avisée de M. Tellenbach, est nettement moins élevé que prévu.

2.44 Service du gaz (Cpte 830)

Nos ventes de gaz progressent sensiblement (+10 %) ainsi que celles de Valgaz (+ 20 %).

**2.5 Domaines, cours d'eau, chemins communaux, service des parcs et jardins, cimetièrre, récupération des déchets, voirie, SADEC, Centre animation des jeunes.
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

2.51 Vignes (Cpte 330)

Au 1^{er} novembre 2006, un de nos vigneron-tâcherons a résilié son contrat. A partir de cette date, les 7,3 ha de vignes communales sont exploités par les trois vigneron restants. La forme du contrat que nous avons négocié avec eux permet de partager les risques liés à un secteur économique difficile.

Le vin de la réserve communale est apprécié et nous souhaitons davantage promouvoir sa vente afin de faire connaître encore mieux la production locale.

2.52 Service des parcs et jardins (Cpte 440)

L'infrastructure actuelle est en bout de course et il faudra absolument définir ce que l'on souhaite à l'avenir. Les projets sont en suspens car ils sont directement dépendants de la réorganisation au niveau du personnel des équipes des travaux extérieurs (voirie et jardins).

Malgré les difficultés présentes, les arrangements floraux, massifs et décorations font l'admiration de nombreux passants.



2.53 Déchetterie (Cpte 450)

Lien convivial et très fréquenté, la déchetterie est appelée à se développer selon la politique de récupération et de recyclage des déchets. Les mentalités évoluent et nous encouragent à étudier, de concert avec la région, un concept de collecte et de tri adapté, efficace, basé sur le principe du pollueur-payeur.

2.54 Centre d'animation des jeunes (Cpte 550)

Le local du Château voit défiler de nombreux ados soit à la pause de midi soit les mercredis, vendredis et samedis après-midi ou soir. La 5^{ème} saison arrive à son terme avec un bilan très positif. Les animateurs et les aides font un travail apprécié par la direction des écoles, le corps enseignant et les élèves.

Avec le comité de l'Association régionale pour la jeunesse et le soutien financier des villages, la Municipalité cherche à développer ce lieu de rencontres et de loisirs propice à une action préventive auprès des jeunes.

3. CONCLUSIONS

Pour conclure ce rapport de gestion, la Municipalité rappelle si besoin était que sa marge de manœuvre est faible tant en ce qui concerne les charges que les revenus.

De nombreuses inconnues sont encore devant nous notamment en ce qui concerne la facture sociale, la péréquation financière et la répartition des tâches de la Confédération. Si la situation déficitaire des comptes de notre Commune perdurent, nous devrions trouver les moyens d'y remédier, en particulier par le biais de taxes liées à l'augmentation des coûts des prestations ou par la révision du taux fiscal par exemple.

L'heure est néanmoins ni à la résignation, ni à la dramatisation. L'avenir est devant nous et nous ne devons pas bloquer des projets essentiels à la vie aubonnoise. Notre Commune doit rester attrayante et c'est avec cette vision que la Municipalité s'est engagée dans le nouvel exercice 2007.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier nos boursiers et tous les collaborateurs communaux qui nous ont permis d'atteindre ce résultat.



Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 5/07 relatif au rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2006,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

1) adopte

- a) les comptes 2006 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 28'831'851.52** aux recettes, **Fr. 28'628'029.43** aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de **Fr. 203'822.09**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 32'022'038.94**.

2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2006.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 24 avril 2007.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Le secrétaire :

P.-A. Blanc

W. Haenggeli

Délégués municipaux

- **Généralités** : M. Pierre-Alain Blanc, syndic
- **Finances** : M. Luc-Etienne Rossier, municipal
M. Christian Franco, boursier communal

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 1^{er} mai 2007